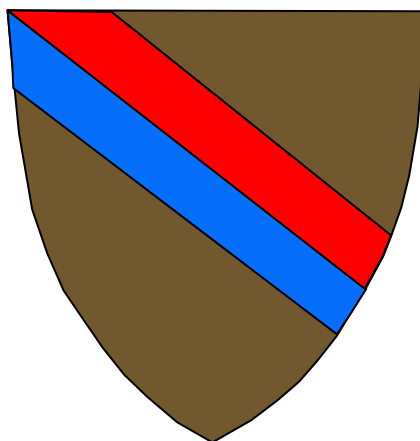


MAIRIE de GAILLARD

Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD

Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80



***R. A. A.
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

***ANNEE 2008
Avril à Juin***

SOMMAIRE

*

*

*

Délibérations du Conseil municipal

Arrêtés municipaux

Décisions du Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
08.02	01/04/08	Délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire	1
08.03	01/04/08	Indemnités des élus	2
08.04	01/04/08	Désignation des conseillers municipaux exerçant des mandats spéciaux	2
08.05	01/04/08	Désignation des délégués au CCAS	2
08.06	01/04/08	Désignation des membres des Commissions permanentes municipales	3
08.07	01/04/08	Désignation des délégués d'Annemasse Les Voirons Agglo	4
08.08	01/04/08	Désignation des délégués au SELEQ 74	4
08.09	01/04/08	Projet de Réussite Educative, convention de mise à disposition de personnel	4
08.10	01/04/08	Convention d'étalonnage des radars de la police municipale de GAILLARD par le Secrétariat général pour l'Administration de la Police (Préfecture de Région)	4
08.11	14/04/08	Budget Primitif 2008	4
08.12	14/04/08	Adoption des quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009	5
08.13	14/04/08	Affectation des résultats budgétaires	5
08.14	14/04/08	Compte Administratif 2007	5
08.15	14/04/08	Compte de Gestion 2007	6
08.16	14/04/08	Impôts locaux 2008, vote des taux	6
08.17	14/04/08	Aménagement de la Rue du Crest de Vaulx, avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux conclu avec le Groupement d'entreprises SATP / APPIA / GUELPA, Lot n° 1 – Terrassement / VRD / Revêtements	6
08.18	14/04/08	Election des délégués auprès de la SIGEM	6-7
08.19	14/04/08	Election des délégués auprès du SIFOR	7
08.20	14/04/08	Election des délégués auprès des conseils d'école	7
08.21	14/04/08	Renouvellement de la convention fourrière	7
08.22	14/04/08	<i>Création par la SIGEM de 2 logements P.L.U.S., 41 rue de Vallard, demande au Conseil Général d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la mobilisation foncière en faveur de la réalisation de logements sociaux</i>	8
08.23	14/04/08	<i>Création par la SIGEM de 16 logements P.L.U.S., 19 rue de la Libération, demande au Conseil Général d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la mobilisation foncière en faveur de la réalisation de logements sociaux</i>	8
08.24	14/04/08	<i>Création par la SIGEM de 11 logements P.L.U.S., 142-144 rue de Genève, demande au Conseil Général d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la mobilisation foncière en faveur de la réalisation de logements sociaux</i>	8
08.25	14/04/08	Adhésion à certains organismes	9
08.26	14/04/08	Désignation d'un correspondant défense	9
08.27	14/04/08	Désignation des membres siégeant à la Commission Départementale d'Equipement	9
08.28	14/04/08	Commission d'Appel d'Offres Désignation des membres	9
08.29	14/04/08	SIGSCPRAA, désignation des délégués	9
08.30	14/04/08	Crèche, modification du règlement intérieur	10
08.31	14/04/08	Subventions 2008	10-11

08.32	14/04/08	Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Arve et de ses Berges	11
08.33	14/04/08	Commission communale des Impôts Directs, désignation des commissaires titulaires et suppléants	11-12
08.34	16/06/08	Convention avec certaines associations	12
08.35	16/06/08	Crédits formation des élus	12
08.36	16/06/08	Participation fiscalisée au SIAEB, année 2008	12
08.37	16/06/08	Adhésion à l'ALP-RAIL	12
08.38	16/06/08	Adhésion à la FNCOFOR, année 2008	13
08.39	16/06/08	Produits irrécouvrables, admission en non valeur de titres	13
08.40	16/06/08	Location-Maintenance des sanitaires à entretien automatique, signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la Société SEMUP	13
08.41	16/06/08	Appel d'offres pour la restructuration et l'extension de la Mairie, approbation du choix des entreprises, autorisation de signature des marchés	13
08.42	16/06/08	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	13
08.43	16/06/08	Subvention à la Maison Familiale Rurale de Margencel	14
08.44	16/06/08	Chantier d'insertion « le jardin de Gaillard », convention avec le Conseil Général et le Fonds Social Européen	14
08.45	16/06/08	Chantier d'insertion Convention avec le Conseil Régional pour l'accompagnement et le développement de l'emploi	14
08.46	16/06/08	ALM, convention avec le Conseil Général	14
08.47	16/06/08	Modification du tableau des effectifs, services « Restauration-Propreté ATSEM », « Affaires Générales »	14
08.48	16/06/08	Convention avec la FOL pour la mise à disposition de personnels	14
08.49	16/06/08	Désignation de représentants dans les assemblées générales de copropriété dans lesquelles la Mairie détient des Millièmes	15
08.50	16/06/08	Convention de stage avec la F.O.L., mesure de réparation pénale suite aux dégradations volontaires de deux adolescents	15
08.51	16/06/08	Taxe Locale d'Equipement : demande de remise gracieuse d'une pénalité de retard	15
08.52	16/06/08	Révision du Plan d'Occupation des Sols : autorisation donnée au Maire de consulter des personnes publiques préalablement à l'approbation du PLU	15

ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2008 R 36	04/04/08	Réglementation du stationnement Cours de la République	16
2008 R 37	04/04/08	Réglementation de la circulation, rue Aristide Briand	16
2008 R 38	04/04/08	Réglementation de la circulation, rue du Paradis	16
2008 U 39	08/04/08	Opposition relative à une déclaration préalable, M. CHAMBAT Jacques	16
2008 R 40	10/04/08	Course cycliste « Grand Prix de la ville de Gaillard », 13 avril 2008	16
2008 R 41	10/04/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique organisée par une association	17
2008 R 42	10/04/08	Réglementation du stationnement, rue de Genève	17
2008 R 43	11/04/08	Intempéries, annulation matchs de football	17
2008 U 44	11/04/08	Accord permis de construire, BAYER SANTE FAMILIALE	17
2008 R 45	11/04/08	Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS	18
2008 R 46	22/04/08	Occupation du Domaine Public Communal	18
2008 R 47	22/04/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de la Libération	18
2008 R 48	28/04/08	Occupation du domaine public communal, bar « la Crêpe d'or »	18
2008 R 49	29/04/08	Réglementation de la circulation, rue de Vallard	19
2008 R 50	29/04/08	Arrêté permanent, réglementation de la circulation, rue de Vallard	19
2008 R 51	30/04/08	Débit de boissons temporaire, concert de Patrick FIORI	19
2008 R 52	06/05/08	Réglementation de la circulation, rue de Vallard	19
2008 R 53	07/05/08	Débit de boissons temporaire, fête du pain	19
2008 R 54	07/05/08	Débit de boissons temporaire, fête de la musique	20
2008 R 55	07/05/08	Débit de boissons temporaire, fête nationale	20
2008 R 56	07/05/08	Débit de boissons temporaire, repas dansant de la Saint-Sylvestre	20
2008 R 57	09/05/08	Réglementation de la circulation, rue des Jardins	20
2008 R 58	13/05/08	Réglementation des débits de boissons permanents sur la commune	20
2008 R 59	15/05/08	Occupation du domaine public communal	21
2008 R 60	16/05/08	Réglementation de la circulation, rue de Genève	21
2008 R 61	23/05/08	Débit de boissons temporaire, concert de Patrick FIORI, annule et remplace arrêté n° 2008 R 51	21
2008 R 62	26/05/08	Réglementation de la circulation, rue des Peupliers	21
2008 R 63	27/05/08	Réglementation de la circulation, rue d'Arve	21
2008 U 64	27/05/08	Refus permis de construire n°PC07413308A0004, Consorts HAEFELI	22
2008 R 65	28/05/08	Réglementation circulation et stationnement à l'occasion du défilé et de la Fête Nationale, le 13 juillet 2008	22
2008 R 66	29/05/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, cours de la République	22
2008 R 67	29/05/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de la Tour, rue de l'Aubépine, rue des Mésanges	22
2008 R 68	03/06/08	Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue de la Libération	22
2008 R 69	03/06/08	Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue du Martinet	23
2008 R 70	03/06/08	Débit de boissons temporaire, Harmonie Municipale	23
2008 R 71	06/06/08	Réglementation de la circulation Ponts Autoroutiers, rue de Vallard, rue de la Libération, rue des Vignes	23
2008 U 73	16/06/08	Accord permis de construire N° PC07413308A0002, Buffalo Grill	23
2008 R 74	17/06/08	Débit de boissons temporaire, APE Voirons-Bossonnets	23
2008 R 75	17/06/08	Débit de boissons temporaire, APE Voirons-Bossonnets	24

2008 R 76	17/06/08	Réglementation circulation et stationnement à l'occasion d'un déplacement du juge d'instruction, bords d'Arve	24
2008 R 77	17/06/08	Réglementation circulation et stationnement à l'occasion d'un déplacement du juge d'instruction, rue Desbiolles	24
2008 R 78	17/06/08	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Moëllesulaz	24
2008 R 79	18/06/08	Débit de boissons temporaire, Au 7	24
2008 R 80	18/06/08	Débit de boissons temporaire, établissement « le New London »	25
2008 R 81	19/06/08	Occupation du domaine public communal	25
2008 U 82	20/06/08	Accord permis de construire N° PC07413308A0003, hôtel Porte de Genève	25
2008 R 83	23/06/08	Réglementation du stationnement, parking rue du Salève	25
2008 R 84	24/06/08	Occupation du domaine public communal	25
2008 R 85	24/06/08	Feu d'artifice du 13 juillet 2008	26
2008 R 86	26/06/08	Plan National Canicule 2008	26
2008 R 87	27/06/08	Réglementation du stationnement, parking rue de Genève	26
2008 R 88	27/06/08	Réglementation de la circulation, rue du Lieutenant Yvan Genot	26
2008 R 89	27/06/08	Réglementation du stationnement, rue de Genève	26

DECISIONS DU MAIRE

Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
36	01/04/08	Non préemption maison, 25 rue du Crest de Vaulx, Consorts BRINER	27
37	01/04/08	Non préemption studio « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, M. LAITHIER	27
38	01/04/08	Non préemption bâtiment, 16B rue des Jardins, Consorts BUHLER	27
39	04/04/08	Mise en place d'un accompagnement des médiateurs autour de l'analyse de pratique – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°08-05)	27
40	04/04/08	Extension du dispositif de vidéosurveillance, Quartier des Terreaux, Secteur Fossard- Prestations intellectuelles d'appui à la maîtrise d'ouvrage (choix d'un bureau d'études)	28
41	04/04/08	Aménagement de la rue de Genève (Carrefour de la rue de Vallard au Carrefour rue de la Libération), résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre avec la D.D.E.	28
42	08/04/08	Non préemption maison, 7 bis rue Robert Desbiolles, M. GUDEFIN	28
43	08/04/08	Travaux de signalisation horizontale, année 2008	28
44	22/04/08	Régie d'avances, « remise de prix du concours international de piano	29
46	18/04/08	Maintenance du réseau de vidéosurveillance	29
47	22/04/08	Tarifs de la billetterie pour le récital de Patrick FIORI du 10 juin 2008, Espace Louis Simon	29
48	22/04/08	Travaux de réfection de caniveaux, cours de la République, choix de l'entreprise	29
49	23/04/08	Création et organisation sur place d'un feu d'artifice – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°08-04)	30
50	29/04/08	Acquisition de panneaux indicateurs de vitesse, choix d'une entreprise	30
51	26/05/08	Espace Louis Simon, régie de recettes	30
52	06/05/08	Non préemption maison, 2 rue de la Tour, CABOT DESMARTIN Elvire	30
53	06/05/08	Non préemption maison, 17 rue du Crest de Vaulx, Consorts GAVE	30
54	06/05/08	Non préemption studio, Helvetia Park, 21 rue du lieutenant Genot, Consorts DUCHOUD Roger	31
55	06/05/08	Entretien du terrain d'Honneur au stade de football, année 2008, choix de l'entreprise	31
56	13/05/08	Signature d'un contrat de location avec La Poste	31
57	13/05/08	Signature d'un contrat avec La Poste, prestation Optimis 2	31
58	14/05/08	Marché de location maintenance de photocopieurs (MAPA 06-78) : signature d'un avenant n°2 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché suite à fusion et transfert du patrimoine	32
59	16/05/08	Régie d'avances « remise de prix du concours international de piano »	32
60	21/05/08	Réfection des peintures intérieures de deux classes à l'école primaire du Châtelet, choix de l'entreprise	32
61	22/05/08	Signature d'un bail commercial avec Madame BAUDET Denise	32-33
62	22/05/08	Cantine scolaire, tarifs 2008	33
63	22/05/08	Service animation, tarifs 2008	33
64	23/05/08	Entretien des boisements non soumis au régime forestier, choix de l'entreprise	33
65	23/05/08	Débit de boissons temporaire, fixation des prix des consommations	33
66	26/05/08	Espace Louis Simon, régie de recettes	34
67	26/05/08	Espace Louis Simon, régie de recettes, création d'une sous-régie	34
68	29/05/08	Ecole de musique, réfection de zinguerie, choix de l'entreprise	34
69	05/06/08	Remplacement des rideaux de la salle polyvalente de l'Espace Louis Simon,	34

		choix de l'entreprise	
70	06/06/08	Tarifs séjour Cirque : du 16 au 18 juillet 2008	35
71	06/06/08	Tarifs séjour à la ferme : du 23 au 25 juillet 2008	35
72	06/06/08	Tarifs séjour carte au trésor : du 7 au 11 juillet 2008	35
73	06/06/08	Tarifs séjour escalade randonnée : du 28 juillet au 1 ^{er} août 2008	35
74	06/06/08	Tarifs séjour Catamaran : du 7 au 11 juillet 2008	35
75	06/06/08	Tarifs séjour sport mécanique : du 21 au 25 juillet 2008	35
76	06/06/08	Tarifs séjour artistiquement naturel : du 4 au 8 août 2008	36
77	06/06/08	Tarifs séjour l'eau dans tous ses états : du 11 au 14 août 2008	36
78	06/06/08	Tarifs séjour les indiens : du 18 au 22 août 2008	36
79	06/06/08	Tarifs séjour sportissimoo : du 25 au 29 août 2008	36
80	06/06/08	Tarifs mini-stage eaux vives : du 15 au 17 juillet 2008	36
81	06/06/08	Tarifs mini-stage équitation : du 22 au 24 juillet 2008	36
82	06/06/08	Travaux de réfection parking rue du Salève, choix de l'entreprise	37
83	13/06/08	Service animation, tarifs 2008, modification de la décision n° 08.63	37
84	16/06/08	Non préemption commerce, ZAC de la Châtelaine, 6 rue René Cassin, Bricorama France	37
85	16/06/08	Travaux de menuiseries intérieures dans divers bâtiments, choix de l'entreprise	37
86	17/06/08	Non préemption maison, 102 rue de Bas-Vernaz, M. DELAVY Albin	38
87	17/06/08	Non préemption studio, 21 rue du lieutenant Genot, M. RIVOLA Walter	38
88	17/06/08	Non préemption maison, 35 rue du Châtelet, Consorts BELAICHE	38
89	17/06/08	Non préemption maison, 7 rue de la Ville, Mesdames MARTIN et HUMAIR	38
90	17/06/08	Non préemption maison, 14 rue du Crest de Vaulx, Mme DUPUTEL Marcelle	38
91	18/06/08	Bâtiments Publics Communaux, fourniture et vérification d'extincteurs et de R.I.A., choix de l'entreprise	39
92	19/06/08	Signature d'une convention de location d'un four à pain avec M. BRAZY	39
93	19/06/08	Réalisation de fosses pour containers enterrés rue de Vernaz, choix de l'entreprise	39
94	24/06/08	Non préemption maison, 4 allée des Ecureuils, Consorts HUARD-LOMET	39
95	24/06/08	Aménagement de la rue du Clair de Lune, mission maîtrise d'œuvre, choix d'un maître d'œuvre	40

DELIBERATIONS

➤ **2008.02 du 1^{er} avril 2008**

Délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

DECIDE, Par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme CRETALLAZ), de donner délégation au Maire dans les domaines suivants :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ceci dans la limite d'un montant unitaire de 1 000 € ;
- 3° De procéder à la réalisation des emprunts inscrits au budget et destinés au financement des investissements qui y sont prévus, ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dès lors que le préjudice est inférieur à un montant de 100 000 € TTC
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 30 000 € ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 d'euros
- 21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

...

➤ **2008.03 du 1^{er} avril 2008**

Indemnités des élus

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 21 voix pour et 8 voix contre (Mmes et M. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, PIGUET et CRETALLAZ)

APPROUVE la répartition suivante des indemnités aux élus par rapport à l'IB 1015,

Maire	69%
1 ^{er} Adjoint	32%
2 ^e Adjoint	32%
3 ^e Adjoint	28%
4 ^e Adjoint	28%
5 ^e Adjoint	28%
6 ^e Adjoint	28%
7 ^e Adjoint	28%
8 ^e Adjoint	28%
1 ^{er} conseiller	15%
2 ^e conseiller	15%
3 ^e conseiller	15%
4 ^e conseiller	15%
5 ^e conseiller	15%
6 ^e conseiller	15%
TOTAL	390%

...

➤ **2008.04 du 1^{er} avril 2008**

Désignation des conseillers municipaux exerçant des mandats spéciaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 20 voix pour, 6 voix contre (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE et CRETALLAZ) et 2 abstentions (Mme et M. BILLARD et PIGUET),

APPROUVE le nombre de six conseillers municipaux délégués,

Après vote à bulletin secret, par 20 voix pour et 8 bulletins nuls,

DESIGNE les conseillers municipaux délégués suivants :

M. Maurice SIMON, M. Stéphane PASSAQUAY, M. Christian DUNAND, M. Gérard RAMUZ, M. Antoine BLOUIN, Mme Odette MAITRE.

...

➤ **2008.05 du 1^{er} avril 2008**

Désignation des délégués au CCAS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE le nombre de 7 délégués au CCAS,

Après vote à bulletin secret, à l'unanimité,

DESIGNE Mesdames VINCENT, MEROUANI, MAITRE, SIMULA, VEYRAT, BILLARD et CRETALLAZ membres délégués au CCAS.

...

➤ 2008.06 du 1^{er} avril 2008

Désignation des membres des Commissions permanentes municipales

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

FIXE la composition des commissions comme suit :

Culture – Citoyenneté

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – SIMON – DUNAND – RAMUZ – MAGDELAINE – HADJAS – MEROUANI – PIGUET – COPADO – VEYRAT - CRETALLAZ

Jeunesse

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – PASSAQUAY – N.MAGNIN – ANCHISI – MEROUANI – PIGNY – MAITRE – GAVARD RIGAT – ANTOINE – PIGUET - CRETALLAZ

Fête et cérémonies

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – MAITRE – BOGET – BOSLAND – SIMON – PAULINO – ANCHISI – GAVARD RIGAT – COPADO – PIGUET - CRETALLAZ

Sport et développement

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – BLOUIN – PIGNY – DUNAND – MAITRE – SIMULA – BOGET – GOY – PIGUET - CRETALLAZ

Economie – Emploi - Insertion

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – RAMUZ – PASSAQUAY – N.MAGNIN – VUICHARD – MULLER – MAITRE – COPADO – VEYRAT – BILLARD - CRETALLAZ

Urbanisme

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – FIGUIERE – RAMUZ – DUNAND – MULLER – HADJAS – PIGNY – GOY – ANTOINE – BILLARD - CRETALLAZ

Travaux

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – BOGET – HADJAS – BOSLAND – SIMULA – PAULINO – FIGUIERE – GOY – VEYRAT – PIGUET - CRETALLAZ

Communication – Relations Transfrontalières

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – MAGDELAINE – SIMON – ANCHISI – HADJAS – VUICHARD – MAITRE – COPADO – ANTOINE – BILLARD - CRETALLAZ

Développement durable

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – N.MAGNIN – PASSAQUAY – DUNAND – MEROUANI – PAULINO – HADJAS – MULLER – ANCHISI – PIGNY – GAVARD RIGAT – VEYRAT – PIGUET – BILLARD - CRETALLAZ

Affaires Scolaires

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – ANCHISI – SIMON – N.MAGNIN – PIGNY – PAULINO – BOGET – GAVARD RIGAT – VEYRAT – BILLARD - CRETALLAZ

Finances

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – VUICHARD – ANCHISI – BOSLAND – FIGUIERE – PASSAQUAY – MULLER – GOY – ANTOINE – PIGUET - CRETALLAZ

Sécurité

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – BOSLAND – PAULINO – BOGET – SIMON – VUICHARD – PASSAQUAY – COPADO – ANTOINE – PIGUET - CRETALLAZ

...

➤ **2008.07 du 1^{er} avril 2008**

Désignation des délégués d'Annemasse Les Voirons Agglo

A l'issue des votes comportant chacun 29 bulletins, l'assemblée désigne les délégués titulaires suivants :

Mme R.MAGNIN	20 voix, suffrages exprimés : 29
M. VUICHARD	21 voix, suffrages exprimés : 29
M.BOGET	20 voix, suffrages exprimés : 28
Mme VINCENT	19 voix, suffrages exprimés : 29
M .FIGUIERE	19 voix, suffrages exprimés : 29
Mme ANCHISI	19 voix, suffrages exprimés : 28
M. BOSLAND	18 voix, suffrages exprimés : 28
Mme MAGDELAINE	19 voix, suffrages exprimés : 28
M. PIGUET	21 voix, suffrages exprimés : 27

A l'issue des votes comportant chacun 29 bulletins, l'assemblée désigne les délégués suppléants suivants :

Mme MULLER	20 voix, suffrages exprimés : 25
Mme PIGNY	17 voix, suffrages exprimés : 22
M.DUNAND	19 voix, suffrages exprimés : 29
Mme CRETALLAZ	15 voix, suffrages exprimés : 26
Mme N.MAGNIN	16 voix, suffrages exprimés : 28

...

➤ **2008.08 du 1^{er} avril 2008**

Désignation des délégués au SELEQ 74

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DESIGNE Messieurs BOGET, PAULINO et PIGUET délégués au SELEQ 74.

...

➤ **2008.09 du 1^{er} avril 2008**

Projet de Réussite Educative, convention de mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel entre le CCAS et la Commune.

...

➤ **2008.10 du 1^{er} avril 2008**

Convention d'étalonnage des radars de la police municipale de GAILLARD par le Secrétariat général pour l'Administration de la Police (Préfecture de Région)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'étalonnage des radars de la police municipale.

...

➤ **2008.11 du 14 avril 2008**

Budget Primitif 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 21 voix pour, 7 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, PIGUET) et 1 contre (Mme CRETALLAZ)

APPROUVE le budget primitif 2008 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 13 492 026,62€ et en section d'investissement à la somme de 7 879 311,93€ ;

APPROUVE le budget TVA de l'Espace Louis Simon qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme 36 388,02€ pour l'exercice 2008 ; ...

➤ **2008.12 du 14 avril 2008**

Adoption des quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 27 voix pour et 2 voix contre (Mme BILLARD et M. PIGUET)

DECIDE d'augmenter de 1,5% la valeur des quotients familiaux pour la rentrée scolaire 2008/2009.

Dans ces conditions, les quotients familiaux pour 2008/2009 seront les suivants :

Proposition de Grille des Quotients familiaux 2008/2009			
Pour mémoire 2007/2008		2008/2009	
0	231 €	0	234 €
231,01 €	299 €	234,01 €	303 €
299,01 €	364 €	303,01 €	369 €
364,01 €	430 €	369,01 €	436 €
430,01 €	496 €	436,01 €	503 €
496,01 €	574 €	503,01 €	582 €
574,01 €	657 €	582,01 €	666 €
657,01 €	740 €	666,01 €	751 €
740,01 €	828 €	751,01 €	840 €
828,01 €	938 €	840,01 €	952 €
938,01 €	1 049 €	952,01 €	1 064 €
1 049,01 €	1 214 €	1 064,01 €	1 232 €
1 214,01 €	et plus	1 232,01 €	et plus

...

➤ **2008.13 du 14 avril 2008**

Affectation des résultats budgétaires

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 21 voix pour, 7 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, PIGUET) et 1 contre (Mme CRETALLAZ)

DECIDE d'affecter au budget principal 2 294 900,30€ au compte 1068 et 1 916 062,62€ au compte 002.

DECIDE d'affecter 16 388,02€ au compte 002 du budget annexe de l'Espace Louis Simon.

...

➤ **2008.14 du 14 avril 2008**

Compte Administratif 2007

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 20 voix pour, 7 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, PIGUET) et 1 contre (Mme CRETALLAZ)

APPROUVE le Compte Administratif 2007,

...

➤ **2008.15 du 14 avril 2008**

Compte de Gestion 2007

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 21 voix pour et 8 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, FIGUET, CRETALLAZ).

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part ;

...

➤ **2008.16 du 14 avril 2008**

Impôts locaux 2008, vote des taux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 21 voix pour et 8 contre (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, FIGUET, CRETALLAZ).

VOTE les taux de la fiscalité communale comme suit :

TH : 10,24%

TFB : 11,52%

FNB : 28,00%

...

➤ **2008.17 du 14 avril 2008**

Aménagement de la Rue du Crest de Vaulx, avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux conclu avec le Groupement d'entreprises SATP / APPIA / GUELPA, Lot n° 1 – Terrassement / VRD / Revêtements

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant n° 1 et les pièces administratives y afférentes en augmentation du marché initial de travaux pour le lot n°01 – Terrassement/VRD/Revêtements passé avec le groupement d'entreprises SATP/APPIA/GUELPA dont le mandataire est l'entreprise SATP, sise à GAILLARD 74240) – ZA La Bachère pour l'opération d'aménagement de la Rue du Crest de Vaulx à GAILLARD portant ainsi le montant du marché de travaux à la somme de 699.597,10 € HT, soit 836.718,14 € TTC au lieu de 680.566,10 € HT, soit : 813.957,06 € TTC (représentant un taux d'augmentation par rapport au marché initial de : 2,80 %).

...

➤ **2008.18 du 14 avril 2008**

Election des délégués auprès de la SIGEM

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Monsieur VUICHARD et Madame CRETALLAZ se portent candidats.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins : 29 Suffrages exprimés : 25 Bulletins blancs : 4

VUICHARD 20 voix

CRETALLAZ 5 voix

Monsieur **VUICHARD** est élu représentant de la commune au Conseil d'Administration de la SIGEM.

Monsieur BOGET et Madame CRETALLAZ se portent candidats.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins : 29 Suffrages exprimés : 27 Bulletins blancs : 2

BOGET 20 voix
CRETALLAZ 7 voix

Monsieur **BOGET** est élu représentant de la commune au Conseil d'Administration de la SIGEM.

Monsieur PASSAQUAY et Madame CRETALLAZ se portent candidats.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins : 29 Suffrages exprimés : 27 Bulletins blancs : 2

PASSAQUAY 19 voix
CRETALLAZ 8 voix

Monsieur **PASSAQUAY** est élu représentant de la commune au Conseil d'Administration de la SIGEM.

...

➤ **2008.19 du 14 avril 2008**

Election des délégués auprès du SIFOR

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 22 voix pour, 5 voix contre (Mesdames et Messieurs GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE) et 2 abstentions (Mme BILLARD, M. PIGUET) le Conseil Municipal désigne les délégués suivants auprès du SIFOR :

TITULAIRES

Mme Renée MAGNIN, MM. BOGET et TASSILE

SUPPLEANT

M. CABROL

...

➤ **2008.20 du 14 avril 2008**

Election des délégués auprès des conseils d'école

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 24 voix pour et 5 voix contre (Mesdames et Messieurs GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE) le Conseil Municipal désigne les délégués suivants auprès des conseils d'école :

Monsieur PAULINO : école du Salève
Madame PIGNY : école des Bossonnets
Madame Nathalie MAGNIN : école des Voirons
Monsieur SIMON : école du Châtelet

...

➤ **2008.21 du 14 avril 2008**

Renouvellement de la convention fourrière

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de renouveler la convention de la fourrière,

...

➤ **2008.22 du 14 avril 2008**

Création par la SIGEM de 2 logements P.L.U.S., 41 rue de Vallard, demande au Conseil Général d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la mobilisation foncière en faveur de la réalisation de logements sociaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 2007 ;

VU le dossier de la SIGEM précisant notamment les m² de surface utile ;

et après en avoir délibéré,

DEMANDE au Conseil Général l'attribution d'une subvention d'un montant de DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS EUROS (10 343 euros) à la commune au titre de l'aide à la mobilisation foncière.

DIT que cette subvention sera ensuite rétrocédée à la SIGEM.

...

➤ **2008.23 du 14 avril 2008**

Création par la SIGEM de 16 logements P.L.U.S., 19 rue de la Libération, demande au Conseil Général d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la mobilisation foncière en faveur de la réalisation de logements sociaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Par 23 voix pour, 5 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE) et 1 voix contre (Mme CRETALLAZ)

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 2007 ;

VU le dossier de la SIGEM précisant notamment les m² de surface utile ;

et après en avoir délibéré,

DEMANDE au Conseil Général l'attribution d'une subvention d'un montant de QUATRE VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS (82 694 euros) à la commune au titre de l'aide à la mobilisation foncière.

DIT que cette subvention sera ensuite rétrocédée à la SIGEM.

...

➤ **2008.24 du 14 avril 2008**

Création par la SIGEM de 11 logements P.L.U.S., 142-144 rue de Genève, demande au Conseil Général d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la mobilisation foncière en faveur de la réalisation de logements sociaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Par 28 voix pour et une voix contre (Mme CRETALLAZ)

VU le dossier de la SIGEM précisant notamment les m² de surface utile ;

et après en avoir délibéré,

DEMANDE au Conseil Général l'attribution d'une subvention d'un montant de CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT TRENTE SIX EUROS (51 536 euros) à la commune au titre de l'aide à la mobilisation foncière.

DIT que cette subvention sera ensuite rétrocédée à la SIGEM.

...

➤ **2008.25 du 14 avril 2008**
Adhésion à certains organismes

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

DECIDE, à l'unanimité, de reconduire la cotisation informatique d'un montant de 1 923.00 € pour l'année 2008. Dans le cadre de la fourniture de nos logiciels par le biais de l'Association des Maires de Haute Savoie.

DECIDE, par 26 voix pour et 3 voix contre (M. PIGUET et Mmes BILLARD et CRETALLAZ), de renouveler la contribution qui s'élève à 35.00 € par agent, soit un total de 1 715.00 € à la Mutuelle Santé Prévoyance des Agents Territoriaux de Haute Savoie, MUTAME.

DECIDE, par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme CRETALLAZ) d'adhérer pour l'année 2008 aux organismes suivants :

- Alliance Ville Emploi pour un montant de 181,97 €
- CIBB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit) pour un montant de 78 €

...

➤ **2008.26 du 14 avril 2008**
Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 24 voix pour et 5 voix contre (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE)

DESIGNE Monsieur Maurice SIMON délégué à la défense.

...

➤ **2008.27 du 14 avril 2008**
Désignation des membres siégeant à la Commission Départementale d'Equipement

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 21 voix pour et 8 abstentions ((Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, PIGUET et CRETALLAZ)

DESIGNE Monsieur VUICHARD, représentant au sein de la Commission Départementale d'Equipement Commercial.

...

➤ **2008.28 du 14 avril 2008**
Commission d'Appel d'Offres Désignation des membres

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

Titulaires

MM. VUICHARD, BOGET, DUNAND, SIMON et Mme GAVARD-RIGAT

SUPPLEANTS

Mmes SIMULA, ANCHISI, PIGNY, MM. BOSLAND et PIGUET

...

➤ **2008.29 du 14 avril 2008**
SIGSCPRAA, désignation des délégués

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 24 voix pour et 5 voix contre ((Mesdames et Messieurs GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE)

DESIGNE les délégués suivants auprès du SIGSCPRAA :

TITULAIRES

MM. BOGET et BOSLAND

SUPPLEANTS

M. SIMON et Mme SIMULA

...

➤ **2008.30 du 14 avril 2008**
Crèche, modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 25 voix pour, 3 voix contre (Mme MULLER, MM. BOGET et RAMUZ) et 1 abstention (Mme MEROUANI)

ADOPTE les modifications au règlement intérieur de la crèche

...

➤ **2008.31 du 14 avril 2008**
Subventions 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

↳ En l'absence des conseillers municipaux intéressés au sein de l'association

Monsieur VUICHARD ne prend pas part au vote.

CULTURE			
Chœur & Orgues – Gaillard	5 000	5 000	
La Palette – Gaillard	860	850	
Centre d'Information Culturelle et Familial	31 800	35 000	
Ecole de Musique de Gaillard	60735+ 7000+2500	60 735	
Harmonie Municipale de Gaillard	41 000	45 000	

Par 27 voix pour et 2 voix contre (Mme BILLARD et M. PIGUET)

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

↳ En l'absence des conseillers municipaux intéressés au sein de l'association

SECURITE - PREVENTION - SOCIAL			
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 000	5 000	
Association de prévention routière – Annecy	150	160	
Association « AU 7 »	37 063 + 10 000	102 300	
Association Passage – Annecy	2 500	2 550	

(MM. BOSLAND et PAULINO quittent la salle)

DECIDE, à l'unanimité, de l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2007 (en €)	Montants Proposés (en	Observations
SCOLAIRE			
Maison Familiale rurale de Bonne	1 374	1 374	
Maison Familiale rurale de Cranves-Sales	458	229	
Centre Consulaire de Formation Professionnelle de l'Ain – Ambérieu en	229	229	
Les Amis de l'Aumônerie de l'Enseignement Public des collèges et lycées d'Annemasse 11 rue Massenet	0	200	
Ecole privée la Chamarette – Annemasse	7 786,80	10 480	
Ecole privée St François – Annemasse	4 820,10	5 764	
E.S. St Vincent – Collonges Sous Salève	1 483,20	1 048	
A.P.E. Voirons – Bossonnets	1 035	1 060	
AIPE du Châtelet – Gaillard	1 035	1 060	
APE du Salève – Gaillard	1 035	1 060	
Association sportive Ecole des Voirons	335	350	
Coopératives scolaires	3 480 + 1 330	3 550 + 1 357	1 357 € triennale (Châtelet)

COMBATTANTS			
Section des Anciens Combattants de Gaillard	1370 + 300	1 400	
Association des Combattants Prisonniers de Guerre – Annemasse	230	250	
SPORTS			
Ring Olympique de Gaillard	7 500	27 000	
Vélo Club – Annemasse	2 000	2 000	
Association HIEP KHI VO DAO	1 700	1 700	
Le Ping Gaillardin	2 500	3 000	
Judo Ju Jitsu Club Gaillard	17 500 + 300	20 000	
Sport et Santé Gymnastique Gaillardine – Ambilly	0	800	
LOISIRS			
Gaillard Echecs	500 + 500	1 200	
Groupe Spéléo Gaillard	1 000	1 000	
Amicourse Cercle Courses Loisirs	2 000	2 000	
Comité des Fêtes de Gaillard	18 000	20 000	
Billard Club	1 000	1 400	
DIVERS			
Entente contre la rage et autres Zoonoses	1 681	1 681	
Le Foyer Savoyard de Paris	150	150	
Club des Hutins de Gaillard (Mme ANCHISI quitte la salle)	2 000	2 000	
Centre Communal d'Action Sociale de Gaillard	60 307	162 000	70 000 + 92 000 (PRE)
Jeunes Sapeurs Pompiers de Gaillard	0	3 000	

➔ **DECIDE**, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

➔ Par 21 voix pour, 1 voix contre (Mme CRETALLAZ) et 7 abstentions (Mmes et MM. GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD, PIGUET)

DECIDE de l'attribution de la subvention à Olympique Croix de Savoie 74 d'un montant de 99 200 euros.

...

➤ 2008.32 du 14 avril 2008

Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Arve et de ses Berges

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 24 voix pour et 5 voix contre (Mesdames et Messieurs GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE),

DESIGNE les délégués suivants auprès du SIAEAB :

Mmes Renée MAGNIN, CRETALLAZ et M. TASSILE.

...

➤ 2008.33 du 14 avril 2008

Commission communale des Impôts Directs, désignation des commissaires titulaires et suppléants

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité

PREND ACTE de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des Impôts Directs suivante :

TITULAIRES

- **CHARMOT** Jean-François, 15 rue du Château d'Eau
- **VERDU** Michel, 29 rue des Rainettes
- **PLANE** Eric, 46 rue des Jardins
- **LE CARPENTIER** Olivier, 9 rue de la Poste
- **FOURNIER** Jean-Guy, 5 allée des Iris
- **MOOSBRUGGER** Josiane, 19 rue du Châtelet
- **SIMULA** Catherine, 31 rue de la République
74100 VILLE-LA-GRAND
- **DUNAND** John, rue du Transval « Propriétaire de bois »
- **GOY** Michel, 31 rue de Vernaz
- **SANDOZ** Stéphane, 167 chemin de la cornette, 74140 VEIGY-FONCENEX
- **CORNEC** Vincent, 5 rue du Stade
- **DORSAZ** Jean-Luc, 26 rue de la Libération
- **BAILLY-PIERRE** Josiane, 11 impasse des Bossonnets
- **BASQUIN** Bernard, 42 rue de la Libération

- **BEAL** Marianne, 17 rue Jean Jacques Rousseau - Jardins du Salève

SUPPLEANTS

- **BIONDA** Noël, 10 rue de la Poste
- **PIGNY** Roger, 28 rue du Châtelet
- **BAILLE** André, 4 rue de l'Espérance
- **PAPON** Raymond, 3 Place Porte de France
- **GALY** Martine, 5 cours de la République
- **MIEUSSET** Thierry, 45 rue de la Libération
- **JUGET** Jean-Pierre, 6 rue de la Paix « Propriétaire de bois »
- **GUYON-GELIN** Jean-Marc, 1 allée du Cèdre

- **CHAPPEL** Nelly, 23 rue des Vignes

- **NATCKOVITCH** Louise, 5 allée des Cyclamens
- **LOMBARD** Béatrice, 24 rue d'Arve
- **CRETALLAZ** Marie Laure, 76 rue de Bas-Vernaz
- **GAVARD-RIGAT** Catherine, 32 rue des Ecoles 74100 AMBILLY
- **DUNAND** Jacques, 8 rue des Saules
- **VIDONNE** Josiane, 1269 route des Trois Lacs 74560 MONNETIER MORNEX
- **BIRRAUX** Françoise, 4 rue Paul Valéry
- **CELI** Gina, 5 cours de la République

...

➤ **2008.34 du 16 juin 2008**

Convention avec certaines associations

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à conclure les conventions avec les associations suivantes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Au 7 | - Harmonie Municipale |
| - Centre d'Information Culturel et Familial | - Judo Ju Jitsu club de Gaillard |
| - Comité des Fêtes | - Ring Olympique de Gaillard |
| - Ecole de musique | |

Par 21 voix pour, 7 abstentions (Mmes et MM. ANTOINE, GAVARD-RIGAT, VEYRAT, GOY, COPADO, PIGUET et BILLARD) et 1 voix contre (Mme CRETALLAZ),

AUTORISE Madame le Maire à conclure une convention avec l'Olympique Croix de Savoie 74.

...

➤ **2008.35 du 16 juin 2008**

Crédits formation des élus

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 20 % du montant des indemnités des élus.

...

➤ **2008.36 du 16 juin 2008**

Participation fiscalisée au SIAEB, année 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de verser une participation fiscalisée au SIAEAB pour un montant de 63 637,73 € pour l'année 2008.

...

➤ **2008.37 du 16 juin 2008**

Adhésion à l'ALP-RAIL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'ALP-RAIL pour l'année 2008, la cotisation s'élevant à 200 €.

...

➤ **2008.38 du 16 juin 2008**
Adhésion à la FNCOFOR, année 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion à la FNCOFOR pour l'année 2008, et de s'acquitter de la cotisation d'un montant de 96,00 €.

...

➤ **2008.39 du 16 juin 2008**
Produits irrécouvrables, admission en non valeur de titres

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

DECIDE l'admission en non valeur des titres mentionnés pour des montants de 757,19 € et 4 788,49 €.

INVITE le Maire à établir un mandat d'annulation correspondant en imputant le compte 654 : Pertes sur créances irrécouvrables.

...

➤ **2008.40 du 16 juin 2008**
Location-Maintenance des sanitaires à entretien automatique, signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la Société SEMUP

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel avec la Société SEMUP,

AUTORISE Madame le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel avec la Société SEMUP et toutes pièces administratives s'y affèrent.

...

➤ **2008.41 du 16 juin 2008**
Appel d'offres pour la restructuration et l'extension de la Mairie, approbation du choix des entreprises, autorisation de signature des marchés

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE le choix des trois entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots spécifiques de travaux,

AUTORISE Madame le Maire à souscrire les trois marchés de travaux à intervenir et correspondant aux lots désignés ci-après, ainsi qu'à signer les pièces administratives s'y affèrent :

Lot n° 5 – Menuiseries extérieures

L'entreprise ROUX, sise à CLUSES Cédex (74308) – Z.I. La Glière – B.P. 27 – MAGLAND,
pour un montant total avec l'option n° 1 retenue de 8 100.00 € HT, de 289 863.60 € HT,
soit 346 676.87 € TTC

Lot n° 6 – Protection solaire

L'entreprise ALU MULTIPOSE, sise à SILLINGY (74330) – 297, route de Chenavy, pour un montant de 49 033.00 € HT,
soit 58 643.46 € TTC

Lot n° 10 – Menuiseries intérieures, agencement, traitement acoustique

L'entreprise ROUX, sise à CLUSES Cédex (74308) – Z.I. La Glière – B.P. 27 – MAGLAND, pour un montant de 298 262.20 € HT, soit 356 721.59 € TTC.

...

➤ **2008.42 du 16 juin 2008**
Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal, ...

➤ **2008.43 du 16 juin 2008**

Subvention à la Maison Familiale Rurale de Margencel

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention de 229,00 € par enfant scolarisé.

...

➤ **2008.44 du 16 juin 2008**

Chantier d'insertion « le jardin de Gaillard », convention avec le Conseil Général et le Fonds Social Européen

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme CRETALLAZ),

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention de financement avec le Conseil Général pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

...

➤ **2008.45 du 16 juin 2008**

Chantier d'insertion Convention avec le Conseil Régional pour l'accompagnement et le développement de l'emploi

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme CRETALLAZ),

DECIDE de solliciter le Conseil Régional pour l'obtention d'une subvention pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 10 avril 2010,

...

➤ **2008.46 du 16 juin 2008**

ALM, convention avec le Conseil Général

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 28 voix pour et 1 abstention (Mme CRETALLAZ),

DECIDE de solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,

...

➤ **2008.47 du 16 juin 2008**

Modification du tableau des effectifs, services « Restauration-Propreté-ATSEM », « Affaires Générales »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

ADOPTE la création de 2 postes d'apprentis au :

- Service Bâtiments,
- Restaurant des Personnes Agées,

par 28 voix pour et 1 abstention (Mme CRETALLAZ),

ADOPTE la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe au Centre de la Petite Enfance,

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2008.48 du 16 juin 2008**

Convention avec la FOL pour la mise à disposition de personnels

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnels avec la F.O.L.

...

➤ **2008.49 du 16 juin 2008**

Désignation de représentants dans les assemblées générales de copropriété dans lesquelles la Mairie détient des Millièmes

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DESIGNE MM. SIMON et PIGUET représentants de la commune dans les assemblées générales de copropriété dans lesquelles la Mairie détient des Millièmes, selon l'organisation susmentionnée.

...

➤ **2008.50 du 16 juin 2008**

Convention de stage avec la F.O.L., mesure de réparation pénale suite aux dégradations volontaires de deux adolescents

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la F.O.L. pour la mise en place des actions précitées par le biais d'une convention avec le service de réparation pénale.

...

➤ **2008.51 du 16 juin 2008**

Taxe Locale d'Équipement : demande de remise gracieuse d'une pénalité de retard

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

VU le décret n°96 628 du 15 juillet 1996 ;

VU le permis de construire n° 13305A0017 ;

VU la demande présentée par Madame GRAVADE ;

VU l'avis du comptable du Trésor ;

et après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'accorder au bénéfice de Madame GRAVADE, demeurant 1 rue des Jardins à Gaillard, une remise gracieuse de pénalité de retard d'un montant de VINGT QUATRE EUROS concernant le paiement de la TLE.

...

➤ **2008.52 du 16 juin 2008**

Révision du Plan d'Occupation des Sols : autorisation donnée au Maire de consulter des personnes publiques préalablement à l'approbation du PLU

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

VU le code de l'urbanisme ;

et après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à consulter l'ensemble des personnes associées et consultées à la procédure de révision du plan d'occupation des sols.

...

ARRETES MUNICIPAUX

➤ **2008. R.36 du 4 avril 2008**

Réglementation du stationnement Cours de la République

CONSIDERANT que des travaux d' **Extension et restructuration de la Mairie de Gaillard** sont entrepris **cours de la République** par l'entreprise **MONTESSUIT et Fils S.A.** située 15, rue René Cassin – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking situé au droit de la Mairie, **du 15 avril 2008 au 30 décembre 2009**. Les véhicules en infraction seront déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2008. R.37 du 4 avril 2008**

Réglementation de la circulation, rue Aristide Briand

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement Gaz** sont entrepris **8, rue Aristide Briand** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue Aristide Briand dans la partie comprise entre la rue de Genève et la rue du Pont Noir, **du 14 au 18 avril 2008 inclus**.

...

➤ **2008. R.38 du 4 avril 2008**

Réglementation de la circulation, rue du Paradis

CONSIDERANT que des travaux d'**Extension et restructuration de la Mairie de Gaillard** sont entrepris **au droit d'un tronçon de la rue du Paradis** par l'entreprise **MONTESSUIT et Fils S.A.** située 15, rue René Cassin – 74240 GAILLARD et qu'il convient d'en interdire la circulation automobile sur cette portion de voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La portion de voie de la rue du Paradis comprise entre son intersection avec le cours de la République et le n° 7 de la rue du Môle sera interdite à la circulation, **du 15 avril 2008 au 30 décembre 2009**. Les véhicules en infraction seront déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2008. R.39 du 8 avril 2008**

Opposition relative à une déclaration préalable, M. CHAMBAT Jacques

VU la déclaration préalable pour la pose d'un mur et d'une clôture sur un terrain sis, 38 rue de l'Industrie et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

Il est fait opposition à la déclaration préalable n° 7413308A0007, le projet ne respectant pas les prescriptions de l'article 1 du règlement de la zone UCi du POS de 1985.

...

➤ **2008. R.40 du 10 avril 2008**

Course cycliste « Grand Prix de la ville de Gaillard », 13 avril 2008

VU l'arrêté préfectoral n° 2008/00062 de la Préfecture d'ANNECY 74 en date du 08 avril 2008 autorisant cette manifestation.

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de réglementer la circulation sur les dites voies pendant le déroulement de cette épreuve.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits sur les voies suivantes : Cours de la République, rue de la Paix, rue du Martinet, rue de Vernaz, rue du Transval, rue de l'Industrie.

Les riverains seront autorisés à quitter et à rejoindre leur domicile dans le sens de la course **le dimanche 13 avril 2008 de 11 heures à 18 heures...**

➤ **2008. R.41 du 10 avril 2008**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique organisée par une association

M. CAVALLI Léone, demeurant à 2, rue de Sous Ville 74240 GAILLARD, agissant pour le compte de l'association ACCA de Gaillard dont le siège est à 2, rue de Sous Ville 74240 GAILLARD, qui co-organise le 13 avril 2008 de 10H00 à 18H00, lieu : Cours de la République, une manifestation publique dénommée Grand Prix Cycliste de la Ville de Gaillard. Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Art. 1^{er} : Monsieur Léone CAVALLI, Président de l'association ACCA de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé Cours de la République GAILLARD, pour une durée de 8 heures, le 13 avril 2008 de 10 heures à 18 heures à l'occasion de la manifestation publique dénommée le Grand Prix Cycliste de la Ville de Gaillard que l'association co-organise avec le Vélo Club d'Annemasse 74.

...

➤ **2008. R.42 du 10 avril 2008**

Réglementation du stationnement, rue de Genève

CONSIDERANT qu'une **station mobile de surveillance de l'air** doit être installée provisoirement au **62 bis rue de Genève** par l'entreprise **L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie** située 430, rue de la Belle Eau – 73000 CHAMBERY et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit rue de Genève au droit du n° 62 bis, **du 17 avril au 07 Mai 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.43 du 11 avril 2008**

Intempéries, annulation matchs de football

VU l'état du terrain d'honneur de football,

CONSIDERANT que cette période d'intempéries ne permet pas une utilisation normale du terrain et peut causer une dégradation totale de celui-ci.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football sur le terrain d'honneur 1 et stabilisé 2 sont annulés pour le week-end du 12 et 13 avril 2008 en raison des pluies intenses et de l'état actuel du terrain.

...

➤ **2008. U.44 du 11 avril 2008**

Accord permis de construire, BAYER SANTE FAMILIALE

VU la demande de permis de construire pour l'installation d'un ensemble de bâtiments modulaires type Algeco, sur un terrain sis 33 rue de l'Industrie et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur DAVIN Gérard** représentant **BAYER SANTE FAMILIALE**

...

➤ **2008. R.45 du 11 avril 2008**

Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Vu la délibération n° 08.05 du Conseil municipal en date du 1^{er} avril 08 fixant à 7 le nombre d'administrateurs du CCAS ;
Vu l'affichage en Mairie du 27 mars 2008 ;
Vu les propositions faites par l'Association d'Aide à Domicile,

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme RUFFIN Jeannette, sur proposition de l'Association d'Aide à Domicile ;

En l'absence de candidatures présentées par d'autres associations, le Maire constate la " formalité impossible" et nomme les personnes suivantes, qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune :

- M. CHARLET Gregory
- Mme GALY Martine
- Mme ISMAILI Jeanne
- Mme KAMANDA Elodie
- Mme PIAGNERI Ana
- Mme SEKHOUN Fadila

...

➤ **2008. R.46 du 22 avril 2008**

Occupation du Domaine Public Communal

VU la délibération N° 2007-1118 du 10/12/2007, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal,
VU la demande du pétitionnaire en date du 14 avril 2008.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 20 m² au droit du Bar des Douanes, Porte de France, en vue d'installer une terrasse.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2008 inclus.

...

➤ **2008. R.47 du 22 avril 2008**

Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de la Libération

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement A.E.P.** sont entrepris **rue de la Libération** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue de la Libération dans la partie comprise entre le n° 15 et la rue du 18 Août, **du 05 au 07 mai 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.48 du 28 avril 2008**

Occupation du domaine public communal, bar « la Crêpe d'or »

VU la délibération N° 2007-1118 du 10/12/2007, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal.
VU la demande du pétitionnaire en date du 28 avril 2008.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 15 m² au droit du Bar « La Crêpe d'Or », Porte de France, en vue d'installer une terrasse.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 15 mai au 31 août 2008 inclus.

...

➤ **2008. R.49 du 29 avril 2008**
Réglementation de la circulation, rue de Vallard

CONSIDERANT que des travaux d'**Installation de ralentisseur de type Coussiral** sont entrepris **Rue de Vallard** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite Rue de Vallard dans la partie comprise entre les n° 17 et n° 19, **du 19 au 23 mai 2008 inclus.**

Une déviation sera installée par la Rue des Peupliers, Rue de la Libération, Rue de la Paix, Rue du Martinet, et Rue de Vernaz.

...

➤ **2008. R.50 du 29 avril 2008**
Arrêté permanent, réglementation de la circulation, rue de Vallard

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation rue de Vallard afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est instauré une zone 30 Km/h rue de Vallard entre les n° 17 et 19.

...

➤ **2008. R.51 du 30 avril 2008**
Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, 10 juin 08

Mme Odette MAITRE, Vice présidente de la commission « Fêtes et Cérémonies »,...
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Odette MAITRE, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire situé à l'Espace Louis SIMON à GAILLARD, pour une durée de 1 heure, le 10 juin 2008 de 22 heures 30 à 23 heures 30 à l'occasion de la manifestation publique dénommée CONCERT de Patrick FIORI que la commune organise.

...

➤ **2008. R.52 du 6 mai 2008**
Réglementation de la circulation, rue de Vallard

CONSIDERANT que des travaux d'**Elagage** sont entrepris **28, rue de Vallard** par l'entreprise **GUIGONNAT ELAGAGE** située Chef Lieu – 74100 JUVIGNY et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Vallard dans la partie comprise entre le n° 26 et le n° 32, **du mardi 13 au vendredi 16 mai 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.53 du 7 mai 2008**
Débit de boissons temporaire, fête du pain

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par M. FAVARIO Daniel, agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé rue du Môle à GAILLARD, pour une durée de 10 heures, le 18 mai 2008 de 9 heures à 19 heures à l'occasion de la manifestation publique dénommée « La Fête du Pain » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.54 du 7 mai 2008**
Débit de boissons temporaire, fête de la musique

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par M. FAVARIO Daniel, agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé 7, rue du 18 août à Gaillard, pour une durée de 7 heures, le 21 juin 2008 de 19h00 à 24h00 et le 22 juin 2008 de 0h00 à 02h00 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « La Fête de la Musique » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.55 du 7 mai 2008**
Débit de boissons temporaire, fête nationale

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par M. FAVARIO Daniel, agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé rue du Môle GAILLARD, pour une durée de 7 heures, le 13 juillet 2008 de 19H00 à 24H00 et le 14 juillet 2008 de 0H00 à 02H00 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « La Fête Nationale » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.56 du 7 mai 2008**
Débit de boissons temporaire, repas dansant de la Saint Sylvestre

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par M. FAVARIO Daniel, agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé Espace Louis SIMON 74 GAILLARD, pour une durée de 9 heures, le 31 décembre 2008 de 20H00 à 24H00 et le 01 janvier 2009 de 0H00 à 05H00 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « Repas dansant de la Saint Sylvestre » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.57 du 9 mai 2008**
Réglementation de la circulation, rue des Jardins

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de la Société LAMPLAN sont entrepris rue des Jardins par la Société TECHNIDALLE, située Z.I. des Bracots – 156, rue de Cornillat 74890 BONS EN CHABLAIS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Jardins au droit du chantier LAM PLAN, **du 15 mai 2008 à 7 heures au 16 mai 2008 à 19 heures,**

...

➤ **2008. R.58 du 13 mai 2008**
Réglementation des débits de boissons permanents sur la commune

CONSIDERANT qu'il convient de respecter le repos et la tranquillité des habitants,

ARRETE

Article 1^{er} - Champ d'application : Sont concernés par le présent arrêté les cafés, bars, brasseries, comptoirs, restaurants, discothèques et autres débits de boissons à consommer sur place.

Article 2 - Dérogations générales (fêtes légales). Les débits de boissons visés à l'article 1^{er} sont autorisés à rester ouverts jusqu'à 5 heures uniquement aux dates suivantes : la nuit du 13 au 14 juillet, la nuit du 24 au 25 décembre, la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, ...

➤ **2008. R.59 du 15 mai 2008**

Occupation du domaine public communal

VU la demande du pétitionnaire en date du 11 mai 2008,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 9 m² au droit du commerce « Chez Tante Jeanne », 1, Place Porte de France, en vue d'installer une terrasse.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 15 mai au 15 septembre 2008 inclus.

...

➤ **2008. R.60 du 16 mai 2008**

Réglementation de la circulation, rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux de **Réfection de tranchées** sont entrepris au **67, rue de Genève** par l'entreprise **COLAS RHONE ALPES** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Genève au niveau du n° 67, **du jeudi 22 au vendredi 23 mai 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.61 du 23 mai 2008**

Débit de boissons temporaire, concert de Patrick FIORI, annule et remplace arrêté n° 2008 R 51

Considérant une manifestation publique dénommée CONCERT de Patrick FIORI, en date du 10 juin 2008

ARRETE

Article 1^{er} : L'ouverture d'un débit de boissons temporaire situé à l'Espace Louis SIMON à GAILLARD, pour une durée de 5 heures, le 10 juin 2008 de 19 heures à 24 heures à l'occasion de la manifestation publique dénommée CONCERT de Patrick FIORI que la commune organise,

Article 6 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 08R51.

...

➤ **2008. R.62 du 26 mai 2008**

Réglementation de la circulation, rue des Peupliers

CONSIDERANT que des travaux d'**Elagage** sont entrepris au **14, rue des Peupliers** par l'entreprise **GUIGONNAT ELAGAGE** située 12, route de l'Eglise – 74100 JUVIGNY et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée au droit du n° 14 rue des Peupliers, **le jeudi 29 mai 2008 de 7H00 à 19H00**

...

➤ **2008. R.63 du 27 mai 2008**

Réglementation de la circulation, rue d'Arve

CONSIDERANT que des travaux de **réfection définitive des tranchées EDF** sont entrepris au **38, rue d'Arve** par l'entreprise **SCREG** située Z.I. de Vongy – B.P. 249 - 74200 THONON-LES-BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue d'Arve dans le sens rue du Châtelet – rue de l'Industrie, **le lundi 2 et le mardi 3 juin 2008 de 8H30 à 16H30.**

...

➤ **2008. U.64 du 27 mai 2008**

Refus permis de construire n°PC07413308A0004, Consorts HAEFELI

CONSIDERANT que la partie du projet d'extension située en secteur UAp3 est en retrait de l'implantation conforme inscrite dans le document graphique du plan masse,

ARRETE

Le présent permis de construire est **REFUSE** aux **Consorts HAEFELI** pour l'adjonction d'une chambre sur un terrain sis 15 rue de la Poste,

...

➤ **2008. R.65 du 28 mai 2008**

Réglementation circulation et stationnement à l'occasion du défilé et de la Fête Nationale, le 13 juillet 2008

Vu la demande d'effectuer un défilé le 13 juillet 2008 à l'occasion de la Fête Nationale,

Considérant qu'il convient de régler la circulation Cours de la République, rue de la Libération et sur le tronçon de route entre l'Espace Louis Simon et le stade et rue du Stade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Cours de la République, la rue de la Paix et la rue de la Libération seront fermés à la circulation de 19 heures 30 à 20 heures 45, le dimanche 13 juillet 2008. Une déviation sera prévue par la rue du Château et la rue des Peupliers.

ARTICLE 2 : Le tronçon de route, partant de la rue du Châtelet entre l'Espace Louis Simon et l'immeuble L'Aquilon, 8, rue du Châtelet, sera interdit à la circulation, sauf riverains, durant la Fête Nationale, le dimanche 13 juillet 2008 de 18 heures à 02 heures du matin, le stationnement y sera également interdit.

Le stationnement sera interdit ainsi que la circulation, rue du Stade.

...

➤ **2008. R.66 du 29 mai 2008**

Réglementation de la circulation et du stationnement, cours de la République

CONSIDERANT que des travaux de **réfection des caniveaux et remplacement des grilles E.P. et tampons fonte** sont entrepris **cours de la République** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de régler la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés du cours de la République et la circulation sera alternée, **du 2 juin au 11 juillet 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.67 du 29 mai 2008**

Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de la Tour, rue de l'Aubépine, rue des Mésanges

CONSIDERANT que des travaux d'**Aménagement de Voirie et mise en souterrain des réseaux** sont entrepris **rue de la Tour / rue de l'Aubépine et rue des Mésanges** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de régler la circulation et le stationnement sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés des rues des Mésanges, Tour et Aubépine, **du 2 juin 2008 au 31 mai 2009 inclus.**

...

➤ **2008. R.68 du 3 juin 2008**

Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue de la Libération

CONSIDERANT qu'il convient de régler la durée du stationnement des véhicules rue de la Libération devant « la Poste ».

ARRETE

ARTICLE 1 : Quatre places de stationnement seront réservées aux arrêts minutes rue de la Libération devant « la Poste ».

...

➤ **2008. R.69 du 3 juin 2008**

Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue du Martinet

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue du Martinet devant « Le Centre de la Petite Enfance ».

ARRETE

ARTICLE 1 : Quatre places de stationnement seront réservées aux arrêts minutes rue du Martinet devant « le Centre de la Petite Enfance ».

...

➤ **2008. R.70 du 3 juin 2008**

Débit de boissons temporaire, Harmonie Municipale

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par : M.CALLAY Christophe, agissant pour le compte de l'association Harmonie Municipale de Gaillard,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur CALLAY Christophe, Président de l'association Harmonie municipale de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé Espace Louis SIMON 74 GAILLARD, pour une durée de 4 heures, le 07 juin 2008 de 20H00 à 24H00 et le 08 juin 2008 de 0H00 à 01h00 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « Concert de Printemps » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.71 du 6 juin 2008**

Réglementation de la circulation Ponts Autoroutiers, rue de Vallard, rue de la Libération, rue des Vignes

CONSIDERANT que des travaux de **nettoyage des ponts** sont entrepris **rue de Vallard, rue de la Libération et rue des Vignes** par l'entreprise **DUMONT Services S.A.** située 46, Montée de l'embranchement – 38270 REVEL TOURDAN et qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée sur les ponts autoroutiers rue de Vallard, rue de la Libération et rue des Vignes, **le jeudi 12 juin 2008 de 7H00 à 19H00**

...

➤ **2008. U.73 du 16 juin 2008**

Accord permis de construire N° PC07413308A0002, Buffalo Grill

VU la demande de permis de construire pour la construction d'un restaurant Buffalo-grill sur un terrain sis 22 rue René Cassin et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur HARASYMCZUK Erich** représentant **BUFFALO GRILL**

...

➤ **2008. R.74 du 17 juin 2008**

Débit de boissons temporaire, APE Voirons-Bossonnets

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Madame Gabrielle RODRIGUEZ, agissant pour le compte de l'association Association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Gabrielle RODRIGUEZ, Présidente de l'association APE Voirons Bossonnets de Gaillard 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire situé Ecole des Voirons, cours de la République 74 GAILLARD, pour une durée de 6 heures, le 28 juin 2008 de 8h30 à 14h30 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « Fête de l'école » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.75 du 17 juin 2008**

Débit de boissons temporaire, APE Voirons-Bossonnets

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Madame Gabrielle RODRIGUEZ, agissant pour le compte de l'association Association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS

ARRETE

Article 1^{er}: Madame Gabrielle RODRIGUEZ, Présidente de l'association APE Voirons Bossonnets de Gaillard 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire situé Ecole des Bossonnets, 21bis rue du 18 août 1944 74 GAILLARD, pour une durée de 6 heures, le 21 juin 2008 de 8h30 à 14h30 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « Fête de l'école » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.76 du 17 juin 2008**

Réglementation circulation et stationnement à l'occasion d'un déplacement du juge d'instruction, bords d'Arve

Vu la Commission Rogatoire du Juge d'instruction PERRIN Vice Président, chargé de l'Instruction au T.G.I. de Thonon, Considérant qu'il convient de régler la circulation sur les bords d'Arve,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tout passage sera interdit sur les bords d'Arve dans la portion comprise entre la rue des Jardins et la Zone de la Châtelaine le 25 juin 2008 entre 21h00 et 02h00,

...

➤ **2008. R.77 du 17 juin 2008**

Réglementation circulation et stationnement à l'occasion d'un déplacement du juge d'instruction, rue Desbiolles

Vu la Commission Rogatoire du Juge d'instruction PERRIN Vice Président, chargé de l'Instruction au T.G.I. de Thonon, Considérant qu'il convient de régler la circulation et le stationnement rue Robert Desbiolles, rue du Chatelet à GAILLARD, pour les besoins de l'Instruction,

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue du Chatelet et la rue Robert Desbiolles seront fermées à la circulation de 16 heures à 20 heures, le Mercredi 25 juin 2008. Une déviation sera prévue par la rue de la libération, la rue des Bellosses et la rue des Vignes. Les riverains pourront accéder sur justification auprès du service d'Ordre présent sur les lieux.

ARTICLE 2 : Le stationnement rue Robert Desbiolles et devant le 31 et 33 rue du Chatelet sera interdit le 25 Juin 2008 de 00h00 à 20h00.

...

➤ **2008. R.78 du 17 juin 2008**

Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Moëllesulaz

CONSIDERANT qu'un déménagement doit être effectué rue de Moëllesulaz par l'entreprise BLACHE S.A. située 4, rue des Chasseurs à VILLE LA GRAND (74100) et qu'il convient de régler la circulation et d'interdire le stationnement sur cette voie pour permettre l'installation d'un monte-meubles.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des 2 côtés de la voie et la circulation sera alternée rue de Moëllesulaz dans la partie comprise entre la rue de Genève et le n° 22, **LE VENDREDI 20 JUIN 2008 ENTRE 7 H 00 et 12 H 00.**

...

➤ **2008. R.79 du 18 juin 2008**

Débit de boissons temporaire, Au 7

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. BERTHOD Jean-Claude, agissant pour le compte de l'association Centre Social Culturel AU 7

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur BERTHOD Jean-Claude, Président de l'association Centre Social Culturel AU 7, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé 7, rue du 18 août à Gaillard, pour une durée de 13 heures, le 22 juin 2008 de 08h00 à 21h00 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « Tournoi intergénérationnel AU 7 » que l'association organise.

...

➤ 2008. R.80 du 18 juin 2008

Débit de boissons temporaire, établissement « le New London »

Vu la demande de prorogation d'ouverture d'un débit de boissons permanent, présenté par M. LAVIGNE Stéphane, agissant en tant que co-gérant pour le compte de la SARL RICKET, raison sociale établissement « LE NEW LONDON »

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur LAVIGNE, Stéphane, co-gérant de la SARL RICKET, raison sociale établissement « LE NEW LONDON », est autorisé à ouvrir un débit de boissons permanent situé 118, route de Genève à Gaillard, dans la nuit du 21 juin 2008 au 22 juin 2008 jusqu'à trois heures du matin à l'occasion de la manifestation dénommée « Fête de la Musique » qu'il organise dans son établissement.

...

➤ 2008. R.81 du 19 juin 2008

Occupation du domaine public communal

Nom et adresse du Pétitionnaire : Madame MOUMENE Lydie, 2, Allée des Lilas, 74240 GAILLARD

VU la demande du pétitionnaire en date du 21 mai 2008.

ARRETE

ARTICLE 1 : La pétitionnaire est autorisée à occuper le domaine public communal d'une surface de 11,66 m² (5,30 m x 2,20 m) sur le parking sis face au n° 21 de la rue du Lieutenant Yvan Genot, en vue d'installer un camion de vente de sandwich à emporter et de boisson non alcoolisée.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 15 juillet 2008 au 31 décembre 2008 inclus. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

...

➤ 2008. U.82 du 20 juin 2008

Accord permis de construire N° PC07413308A0003, hôtel Porte de Genève

VU la demande de permis de construire pour l'extension du restaurant par couverture de la terrasse, sur un terrain si 4 rue René Cassin, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur GUENIN Bernard** représentant l'**HOTEL PORTE DE GENEVE**

...

➤ 2008. R.83 du 23 juin 2008

Réglementation du stationnement, parking rue du Salève

CONSIDERANT que des travaux de **Réfection en bicouche** sont entrepris **sur le parking de la rue du Salève** par l'entreprise **COLAS RHONE ALPES** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la rue du Salève, **du mardi 24 juin au mercredi 25 juin 2008 inclus.**

...

➤ 2008. R.84 du 24 juin 2008

Occupation du domaine public communal

Nom et adresse du Pétitionnaire : S.A.R.L. Bar du Château, Monsieur THUILEUR Pascal, 13, Cours de la République, 74240 GAILLARD

VU la demande du pétitionnaire en date du 17 juin 2008.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 42 m² sur le Champ de Foire face au commerce le « Bar du Château » 13, Cours de la République en vue d'installer une terrasse.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 25 juin au 15 octobre 2008 inclus. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

...

➤ 2008. R.85 du 24 juin 2008 Feu d'artifice du 13 juillet 2008

Vu les lieux de tir du feu d'artifice, à savoir le stade de football stabilisé situé au complexe sportif Salvatore MAZZEO, **Considérant** l'offre conforme administrativement émanant de la Société PYRAGRIC Industrie, pour l'exécution de ce feu d'artifice,

ARRETE

Article 1 : Un feu d'artifice est autorisé le 13 juillet 2008 entre environ 22 h 30 et 23 h 00 dans les lieux susvisés. Le nettoyage après le tir devra être réalisé impérativement le soir même.

Article 2 : Ce feu sera tiré par la société PYRAGRIC Industrie, dont le siège social est situé 639, boulevard de l'Hippodrome, B.P. 110, 69141 RILLIEUX LA PAPE cedex.

...

➤ 2008. R.86 du 26 juin 2008 Plan National Canicule 2008

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-242
VU l'arrêté départemental n°2008-08-384.3

ARRETE

Article 1 : Madame le Maire est chargée de mettre en place les mesures telles que définies dans le Plan National Canicule, notamment de convoquer la cellule communale de veille et de crise et de prendre toutes dispositions nécessaires en cas de canicule.

En cas d'absence de Madame le Maire, celle-ci est remplacée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

...

➤ 2008. R.87 du 27 juin 2008 Réglementation du stationnement, parking rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux d' **élagage** sont entrepris **sur le parking de la Croix rue de Genève** par l'entreprise **GUIGONNAT ELAGAGE** située 12, route de l'Eglise – 74100 JUVIGNY et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Croix Rue de Genève, **le mardi 1^{er} juillet 2008**.

...

➤ 2008. R.88 du 27 juin 2008 Réglementation de la circulation, rue du Lieutenant Yvan Genot

CONSIDERANT que des travaux d' **élagage d'un peuplier** sont entrepris **rue du Lieutenant Yvan Genot** par l'entreprise **GUIGONNAT ELAGAGE** située 12, route de l'Eglise – 74100 JUVIGNY et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot dans la partie comprise entre le n° 37 et le n° 39, **du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2008 inclus**.

...

➤ 2008. R.89 du 27 juin 2008 Réglementation du stationnement, rue de Genève

CONSIDERANT qu'un **déménagement** doit se faire **sur la chaussée de la rue de Genève** par l'entreprise **DUL DEMENAGEMENT** située 205, rue J.B. Mathias – 73200 ALBERTVILLE et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La société DUL DEMENAGEMENT est autorisée à stationner un camion de déménagement sur la chaussée au droit du n° 121 rue de Genève, le **lundi 7 juillet 2008 de 7H00 à 19H00**.

...

DECISIONS du MAIRE

➤ **08.36 du 1^{er} avril 2008**

Non préemption maison, 25 rue du Crest de Vaulx, Consorts BRINER

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13/03/2008 présentée par l'étude de Maîtres PISSARD – BOREY et BARTHELET située à Saint Julien en Genevois - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BRINER mentionnant le prix de vente de 2 600 000 CHF,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 25 rue du Crest de Vaulx à GAILLARD

pour un prix total de DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS SUISSES (2 600 000 CHF).

...

➤ **08.37 du 1^{er} avril 2008**

Non préemption studio « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, M. LAITHIER

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13/03/2008 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER – BARRALIER et MOYNE-PICARD située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur LAITHIER Michel mentionnant le prix de vente de 50 000 €.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO n° 1015 d'une superficie de 28.62 m²
- CAVE n° 917

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD

pour un prix total de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

...

➤ **08.38 du 1^{er} avril 2008**

Non préemption bâtiment, 16B rue des Jardins, Consorts BUHLER

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21/03/2008 présentée par l'étude de Maître TISSOT GREVAZ située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BUHLER mentionnant le prix de vente de 850 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un bâtiment situé 16 B rue des Jardins à GAILLARD

pour un prix total de HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850 000 €)

...

➤ **08.39 du 4 avril 2008**

Mise en place d'un accompagnement des médiateurs autour de l'analyse de pratique – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°08-05)

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un prestataire spécialisé dans l'accompagnement de la médiation sociale, notamment en matière d'analyse de pratique, afin d'optimiser l'action des médiateurs,

CONSIDERANT qu'après mise en concurrence auprès de plusieurs prestataires spécialisés, Monsieur FERJANI Ridha, situé Les Mollettes, 73160 VIMINES, a présenté la seule offre jugée recevable et conforme aux exigences pour la Ville au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide

ARTICLE 1 – D'ACCEPTER l'offre faite par Monsieur FERJANI Ridha pour assurer l'accompagnement des médiateurs de la Ville, autour de l'analyse de pratique, au prix total de 9 197,32 euros HT soit 11 000 euros TTC.

ARTICLE 2 - DE SIGNER le marché correspondant avec Monsieur FERJANI Ridha, pour une durée de un an à compter de sa date de notification.

...

➤ **08.40 du 4 avril 2008**

Extension du dispositif de vidéosurveillance, Quartier des Terreaux, Secteur Fossard- Prestations intellectuelles d'appui à la maîtrise d'ouvrage (choix d'un bureau d'études)

CONSIDERANT que le Conseil Municipal souhaite installer un dispositif de vidéosurveillance sur le quartier des Terreaux, Secteur Fossard, afin de sécuriser le domaine public et notamment les parkings publics de ce secteur, et étant donné la complexité du projet, la Collectivité Locale veut être accompagnée par un Bureau d'études spécialisé dans le domaine de la vidéosurveillance. Une consultation de prestations intellectuelles d'appui à la maîtrise d'ouvrage a été lancée.

VU les quatre offres proposées par les bureaux d'études spécialisés,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : De confier au Bureau d'Etudes THEVENET Consultants, sis à LYON (69009) – 22, rue Mouillard, l'étude compte tenu que l'offre proposée est économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 3 : le besoin sera défini dans le budget. Le montant des prestations s'élève à la somme de 17.935,00 € HT, soit : 21.450,26 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...

➤ **08.41 du 4 avril 2008**

Aménagement de la rue de Genève (carrefour de la rue de Vallard au carrefour rue de la Libération), résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre avec la D.D.E.

VU le courrier du 19 mars 2008 émanant de la Direction Départementale de l'Équipement (Unité territoriale du Genevois) nous informant qu'elle n'est plus en mesure de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Genève compte tenu des nouvelles orientations mises en place dans leur administration en terme d'ingénierie publique et stipulant sa volonté d'arrêter la mission de maîtrise d'œuvre à l'issue des études d'avant projet,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : De résilier la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Savoie, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Genève du carrefour de la rue de Vallard au carrefour de la rue de la Libération.

...

➤ **08.42 du 8 avril 2008**

Non préemption maison, 7 bis rue Robert Desbiolles, M. GUDEFIN

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 02/04/2008 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur GUDEFIN Justin mentionnant le prix de vente de 320 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 7 bis rue Robert Desbiolles à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (320 000 €).

...

➤ **08.43 du 8 avril 2008**

Travaux de signalisation horizontale, année 2008

CONSIDERANT que des travaux de signalisation s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une société susceptible de réaliser ces travaux.

VU les trois offres proposées par les sociétés spécialisées, la Société PROXIMARK à ANNECY-LE VIEUX (74940) – 18, chemin des Carrières, a été retenue étant donné qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : De confier à la Société PROXIMARK à ANNECY-LE-VIEUX (74940) – 18, chemin des Carrières, les travaux de signalisation horizontale (Campagne 2008).

ARTICLE 3 : La dépense pour l'année 2008 s'élève à la somme de 27.491,37 € HT, soit : 32.879,68 € TTC ; elle sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2008, à l'article n° 61523.822.641.13.6402,

...

➤ **08.44 du 22 avril 2008**

Régie d'avances, « remise de prix du concours international de piano

CONSIDERANT qu'il convient de créer une régie d'avances pour la remise des prix du concours international de piano de Gaillard,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : Il est institué créer une régie d'avances pour la remise des prix du concours international de piano de Gaillard,

...

➤ **08.46 du 18 avril 2008**

Maintenance du réseau de vidéosurveillance

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat de maintenance du réseau de vidéosurveillance de la Ville de GAILLARD,

COMPTE TENU de la confidentialité du matériel utilisé, des procédés d'enregistrement, de l'exploitation des images enregistrées et des restrictions d'accès aux installations prévues par la Commission Départementale de la vidéosurveillance,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à la Société SDEL Savoie Léman 190, Rue Louis Armand à CLUSES (74300) la maintenance du réseau de vidéosurveillance de la Ville de GAILLARD,

ARTICLE 3 : la dépense pour l'année 2008 s'élève à la somme de 12.000,00 € HT, soit : 14.352,00 € TTC ; elle sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.47 du 22 avril 2008**

Tarifs de la billetterie pour le récital de Patrick FIORI du 10 juin 2008, Espace Louis Simon

VU le spectacle « Patrick FIORI » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mardi 10 juin 2008,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide

* de fixer le tarif de la billetterie pour « **le Récital Patrick FIORI** » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le **mardi 10 juin 2008** comme suit :

➤ Sièges situés dans la rangée B du n° 1 au n° 84, C du n° 1 au n° 87, D – E & F du n° 1 au n° 82, G du n° 1 au n° 83, H du n° 1 au n° 85, I du n° 1 au n° 86**35 euros**

➤ Sièges situés dans les rangées A du n° 1 au n° 71, J du n° 1 au n° 67,**25 euros**

...

➤ **08.48 du 22 avril 2008**

Travaux de réfection de caniveaux, cours de la République, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que le Conseil Général doit entreprendre le renouvellement de la couche de surface du Cours de la République, en conséquence il convient de procéder rapidement à une réfection des caniveaux.

VU la proposition de l'entreprise S.A.T.P., sise à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er}: de confier à l'entreprise S.A.T.P., sise à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère, les travaux de réfection de caniveaux « Cours de la République » à GAILLARD,

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant des prestations s'élève à la somme de 7.475,00 € HT, soit : 8.940,10 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...

➤ **08.49 du 23 avril 2008**

Création et organisation sur place d'un feu d'artifice – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°08-04)

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un prestataire pour la création et l'organisation du feu d'artifice annuel de la Commune,

CONSIDERANT qu'après publicité dans un journal d'annonces légales et procédure adaptée, la société PYRAGRIC INDUSTRIE située 639 avenue de l'Hippodrome, 69141 RILLEUX LA PAPE, a présenté la seule offre jugée recevable et conforme aux exigences de la Commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER l'offre faite par la société PYRAGRIC INDUSTRIE pour la création et l'organisation du feu d'artifice annuel de la commune, au prix total de 5 183,95 euros HT soit 6 200 euros TTC.

...

➤ **08.50 du 29 avril 2008**

Acquisition de panneaux indicateurs de vitesse, choix d'une entreprise

CONSIDERANT que l'installation de panneaux « indicateur de vitesse » s'avère nécessaire afin d'assurer la sécurité dans certains secteurs de la Ville de GAILLARD, une consultation a été lancée auprès des entreprises susceptibles de fournir ce matériel spécifique.

VU la proposition de l'entreprise VIA TRAFFIC CONTROLLING sise à ROTT (67160) – 1, rue Principale,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er}: d'acquérir des panneaux « indicateur de vitesse » auprès de la société VIA TRAFFIC CONTROLLING, sise à ROTT (67160) – 1, rue Principale

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant des fournitures s'élève à la somme de 8.258,00 € HT, soit : 9.827,02 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...

➤ **08.51 du 26 mai 2008**

Espace Louis Simon, régie de recettes

CONSIDERANT la nécessité de créer une sous-régie pour faire face à l'ouverture temporaire d'un débit de boissons,

Le Maire décide

ARTICLE 1 : La décision 02.39 du 16 mai 2002 est modifiée comme suit :

Le principe de création d'une sous-régie de recettes de la régie de l'Espace Louis Simon est accepté.

...

➤ **08.52 du 6 mai 2008**

Non préemption maison, 2 rue de la Tour, CABOT DESMARTIN Elvire

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23/04/2008 présentée par l'étude de Maître Alexandra TISSOT-GREVAZ située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Elvire CABOT DESMARTIN mentionnant le prix de vente de 360 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 2 rue de la Tour à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360 000 €)

...

➤ **08.53 du 6 mai 2008**

Non préemption maison, 17 rue du Crest de Vaulx, Consorts GAVE

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23/04/2008 présentée par l'étude de Maître Laure BELLERAUD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts GAVE mentionnant le prix de vente de 300 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 17 rue du Crest de Vaulx à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €)

...

➤ **08.54 du 6 mai 2008**

Non préemption studio, Helvetia Park, 21 rue du lieutenant Genot, Consorts DUCHOUD Roger

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26/04/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte des consorts DUCHOUD mentionnant le prix de vente de 52 000 €.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 771 d'une superficie de 26.38 m²

➤ CAVE : lot n° 662

situés « Helvétia Park » 21 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (52 000 €)

...

➤ **08.55 du 6 mai 2008**

Entretien du terrain d'Honneur au stade de football, année 2008, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux d'entretien du terrain d'honneur au stade de football à GAILLARD, pour l'année 2008, s'avèrent nécessaires et urgents, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les deux offres proposées par les entreprises, sur quatre consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise BERLIOZ SA, dont le siège social est situé à CHAMBERY (73000) – 993, rue du Grand Champ, les travaux d'entretien du terrain d'honneur au stade de football à GAILLARD, pour l'année 2008,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant total de ces prestations, toutes options retenues, s'élève à la somme de 7 925.40 € HT, soit 9 478.78 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008, à l'article 61521,

...

➤ **08.56 du 13 mai 2008**

Signature d'un contrat de location avec La Poste

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un prestataire spécialisé dans l'affranchissement du courrier en nombre,

Le Maire décide

ARTICLE 1 – DE SIGNER un contrat d'abonnement location – entretien d'une machine à affranchir avec Néopost, sis 3-5 boulevard des Bouvets 92747 NANTERRE CEDEX pour une durée de cinq ans.

...

➤ **08.57 du 13 mai 2008**

Signature d'un contrat avec La Poste, prestation Optimis 2

CONSIDERANT les offres proposées par la prestation OPTIMIS 2, soit la normalisation des adresses (RNVP), l'identification et la correction des déménagés ainsi que le dédoublement du fichier électoral,

CONSIDERANT l'intérêt que représente ce type de contrat pour la commune de Gaillard,

Le Maire décide

ARTICLE 1 – DE SIGNER un contrat – Prestations Optimis 2 avec la Poste, sis 44 boulevard de Vaugirard 75757 PARIS, pour un montant de 1 375,40 euros,

...

➤ **08.58 du 14 mai 2008**

Marché de location maintenance de photocopieurs (MAPA 06-78) : signature d'un avenant n°2 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché suite à fusion et transfert du patrimoine

VU le courrier du 2 avril 2008 (et documents annexes) attestant du changement de la dénomination sociale du titulaire du marché suite à fusion et transfert du patrimoine au profit de la société RICOH FRANCE,

CONSIDERANT en conséquence la nécessité de signer un avenant de transfert de dénomination sociale avec la société RICOH FRANCE, afin de permettre la continuité de la prestation,

CONSIDERANT que cet avenant n°2 n'a aucun impact financier sur le marché initial,

Le Maire décide

ARTICLE 1 – PREND ACTE du changement de dénomination sociale du titulaire du marché, comme suit :

- Société RICOH FRANCE, située 383, avenue du Général De Gaulle, 92140 CLAMART, en lieu et place de la société N.R.G. FRANCE SAS.

ARTICLE 2 – DE SIGNER avec la société RICOH FRANCE un avenant n° 2 au marché initial intégrant cette modification.

...

➤ **08.59 du 16 mai 2008**

Régie d'avances « remise de prix du concours international de piano »

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la décision de la création de la régie d'avance remise de prix du concours international de piano – n° 08-44 –

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est variable à chaque concours et fixé pour l'année 2008 à 11 950 €,

...

➤ **08.60 du 21 mai 2008**

Réfection des peintures intérieures de deux classes à l'école primaire du Châtelet, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de réfection des peintures intérieures de deux classes à l'école Primaire du Châtelet s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les cinq offres présentées par les entreprises de peinture, sur neuf consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien cette mission,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise BOSCHER MARCHESI CREATION, domiciliée à ANNEMASSE (74100) 6 6, rue du Docteur Coquand, l'exécution des travaux de réfection des peintures intérieures de deux classes à l'école primaire du Châtelet,

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget.

Le montant prévu pour ces travaux s'élève à la somme de 8 420.00 € H.T., soit 10 070.32 € T.T.C.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008.

...

➤ **08.61 du 22 mai 2008**

Signature d'un bail commercial avec Madame BAUDET Denise

CONSIDERANT la nécessité de signer un bail de location réglementant la jouissance du local mis à disposition de Madame BAUDET Denise,

CONSIDERANT que le local mis à disposition est exclusivement destiné à l'exploitation l'activité de « laverie automatique »,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de Madame BAUDET Denise, à compter du 1^{er} juin 2008, le local à usage de « laverie automatique » situé 10, rue de Vernaz à Gaillard.

ARTICLE 2 – DE SIGNER un bail commercial avec Madame BAUDET d'une durée de neuf ans, réglementant la jouissance du local mis à disposition.

ARTICLE 3 – DIT que le loyer dû par Madame BAUDET à compter du 1^{er} juin 2008 sera d'un montant annuel de 1 151,37 euros révisable selon les conditions du bail.

...

➤ **08.62 du 22 mai 2008**

Cantine scolaire, tarifs 2008

VU la délibération n° 2008.12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 adoptant les quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009,

Le Maire décide,

- de fixer les tarifs ... pour l'année scolaire 2008/2009,

...

➤ **08.63 du 22 mai 2008**

Service animation, tarifs 2008

VU la délibération n° 2008.12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 adoptant les quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009,

Le Maire décide,

- de fixer les tarifs ... pour l'année scolaire 2008/2009,

...

➤ **08.64 du 23 mai 2008**

Entretien des boisements non soumis au régime forestier, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux d'entretien des boisements non soumis au régime forestier de la Ville de GAILLARD s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU l'offre proposée par une entreprise, sur trois consultées à cet effet, cette dernière est retenue car elle possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Office National des Forêts – Agence départementale de Haute-Savoie, domicilié à ANNECY (74000) – 6, avenue de France, les travaux d'entretien des boisements non soumis au régime forestier de la Ville de GAILLARD,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 10 353.00 € H.T., soit 12 382.19 € T.T.C.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.65 du 23 mai 2008**

Débit de boissons temporaire, fixation des prix des consommations

VU l'arrêté n° 08R51 déclarant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors du concert de Patrick FIORI le 10 juin 2008,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le prix des consommations des buvettes pour l'avenir,

Le Maire décide,

- de fixer les tarifs pour le concert de Patrick FIORI le 10 juin 2008 comme suit :

➤ Eau 0,50 €	➤ Bière bouteille 2,00 €
➤ Perrier 1,50 €	➤ Rosé 1,50 € - bouteille : 10,00 €
➤ Coca 1,50 €	➤ Blanc 1,50 € - bouteille : 10,00 €
➤ Jus d'orange 1,00 €	➤ Flûte champagne 2,50 € - bouteille : 25,00 €
➤ Thé froid 1,50 €	➤ Assiette de 5 mignardises 5,00 €
➤ Bière sans alcool 1,50 €	➤ Assiette de 5 toasts 5,00 €

- dit que ces tarifs seront ceux pratiqués à l'avenir pour les débits de boissons temporaires,

➤ **08.66 du 26 mai 2008**

Espace Louis Simon, régie de recettes

VU l'arrêté 95.R.16 du 22 février 1995 instituant une régie de recettes pour l'Espace Louis Simon,

VU la décision 08.51 du 26 mai 2008 portant sur l'actualisation de l'objet de la régie,

CONSIDERANT la nécessité de créer une sous-régie pour faire face à l'ouverture temporaire d'un débit de boissons,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : Le principe de création d'une sous-régie de recettes de la régie de l'Espace Louis Simon est accepté.

...

➤ **08.67 du 26 mai 2008**

Espace Louis Simon, régie de recettes, création d'une sous-régie

VU l'arrêté 95.R.16 du 22 février 1995 instituant une régie de recettes pour l'Espace Louis Simon,

VU la décision 08.66 du 26 mai 2008 portant sur l'acceptation du principe de création d'une sous-régie,

CONSIDERANT la nécessité de créer une sous-régie pour faire face à l'ouverture temporaire d'un débit de boissons,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : Une sous-régie de recettes de la régie de l'Espace Louis Simon est créée.

Le montant de l'encaisse est limité à 750,00 €, avec un fonds de caisse de 50 €.

Cette sous-régie est installée à l'Espace Louis Simon, rue du Châtelet à Gaillard.

...

➤ **08.68 du 29 mai 2008**

Ecole de musique, réfection de zinguerie, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de réfection de la zinguerie en tôle galvanisée à l'Ecole de Musique à GAILLARD s'avèrent nécessaires et urgents, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 2 mai 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les deux offres proposées par les entreprises consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise BOITEUX SARL, domiciliée à VIUZ EN SALLAZ (74250) – 367, rue de l'Industrie, les travaux de réfection de la zinguerie en tôle galvanisée à l'Ecole de Musique à GAILLARD,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 15 541.95 € H.T., soit 18 588.17 € T.T.C.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.69 du 5 juin 2008**

Remplacement des rideaux de la salle polyvalente de l'Espace Louis Simon, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que le remplacement des rideaux de la salle polyvalente de l'Espace Louis Simon à GAILLARD s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser cette prestation, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 5 mai 2008 ainsi que par des courriers aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les trois offres proposées par les entreprises, sur cinq consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise SONO SP – SARL EUROLOISIR, domiciliée à CLUSES (74300) – 130, rue de l'Épinette, le remplacement des rideaux de la salle polyvalente de l'Espace Louis Simon,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant total de ces prestations s'élève à la somme de 33 174.00 € H.T., soit 39 676.10 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,...

➤ **08.70 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour Cirque : du 16 au 18 juillet 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour de Cirque de la Bergue du 16 au 18 juillet 2008 à 105,00 € par enfant,

...

➤ **08.71 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour à la ferme : du 23 au 25 juillet 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour de Camping à la Ferme de Fillinges du 23 au 25 juillet 2008 à 62,57 € par enfant,

...

➤ **08.72 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour carte au trésor : du 7 au 11 juillet 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour de carte au trésor du 7 au 11 juillet 2008 à 176,10 € par enfant,

...

➤ **08.73 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour escalade randonnée : du 28 juillet au 1^{er} août 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour escalade randonnée du 28 juillet au 1^{er} août 2008 à 158,25 € par enfant,

...

➤ **08.74 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour Catamaran : du 7 au 11 juillet 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour Catamaran du 7 au 11 juillet 2008 à 197,63 € par enfant,

...

➤ **08.75 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour sport mécanique : du 21 au 25 juillet 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour sport mécanique du 21 au 25 juillet 2008 à 197,63 € par enfant,

...

➤ **08.76 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour artistiquement naturel : du 4 au 8 août 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour artistiquement naturel du 4 au 8 août 2008 à 160,42 € par enfant,

...

➤ **08.77 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour l'eau dans tous ses états : du 11 au 14 août 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour l'eau dans tous ses états du 11 au 14 août 2008 à 159,45 € par enfant,

...

➤ **08.78 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour les indiens : du 18 au 22 août 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour les indiens du 18 au 22 août 2008 à 159,67 € par enfant,

...

➤ **08.79 du 6 juin 2008**

Tarifs séjour sportissimoo : du 25 au 29 août 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du séjour sportissimoo du 25 au 29 août 2008 à 146,32 € par enfant,

...

➤ **08.80 du 6 juin 2008**

Tarifs mini-stage eaux vives : du 15 au 17 juillet 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du mini-stage eaux vives du 15 au 17 juillet 2008 à 128,75 € par enfant,

...

➤ **08.81 du 6 juin 2008**

Tarifs mini-stage équitation : du 22 au 24 juillet 2008

VU la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide,

De fixer le tarif du mini-stage équitation du 22 au 24 juillet 2008 à 122,21 € par enfant,

...

➤ **08.82 du 6 juin 2008**

Travaux de réfection parking rue du Salève, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que des travaux de réfection du parking rue du Salève à GAILLARD (74240) sont nécessaires, une consultation a été lancée auprès des entreprises susceptibles de réaliser ces travaux.

VU les trois offres proposées par les entreprises sur cinq consultées, l'entreprise COLAS Rhône Alpes à BONNEVILLE (74130) – ZI Les Fourmis – 130, avenue Roche Parnale a été retenue étant donné qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier à l'entreprise COLAS Rhône Alpes, sise à BONNEVILLE (74130) – ZI les Fourmis -130, avenue Roche Parnale, les travaux de réfection du parking rue du Salève à GAILLARD (74240).

ARTICLE 3 : le besoin sera défini dans le budget. Le montant des prestations s'élève à la somme de 6.600,00 € HT, soit : 7.893,60 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...

➤ **08.83 du 13 juin 2008**

Service animation, tarifs 2008, modification de la décision n° 08.63

VU la décision n° 08.63 du 22 mai 2008 fixant les tarifs du service animation,

Le Maire décide,

De modifier la décision n° 08.63 du 22 mai 2008 en ajoutant l'alinéa suivant :

Le tarif de 16,54 € relatif à l'adhésion des familles est applicable de septembre 2007 au 31 août 2008,

...

➤ **08.84 du 16 juin 2008**

Non préemption commerce, ZAC de la Châtelaine, 6 rue René Cassin, Bricorama France

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30/05/2008 présentée par l'Office Notarial de Sarcelles située à Sarcelles (95) - pour le compte de BRICORAMA France mentionnant le prix de vente de 2 720 000.00 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un commerce d'une superficie de 7 005 m² situé ZAC de la Châtelaine, 6 rue René Cassin à GAILLARD pour un prix total de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE EUROS ACTE EN MAINS (2 720 000.00 €)

...

➤ **08.85 du 16 juin 2008**

Travaux de menuiseries intérieures dans divers bâtiments, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que des travaux de menuiseries intérieures dans divers bâtiments s'avèrent nécessaires et urgents, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 22.05.2008 ainsi que par des courriers adressés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les trois offres proposées, sur cinq entreprises consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise Bruno VERGORI SA, domiciliée à ALLINGES (74200) – 561, Zone Industrielle du Noyer, les travaux de menuiseries intérieures dans divers bâtiments,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Les montants de ces prestations s'élève à la somme de 31 494.00 € HT, soit 37 666.82 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.86 du 17 juin 2008**

Non préemption maison, 102 rue de Bas-Vernaz, M. DELAVY Albin

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21/05/2008 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER – BARRALIER et MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur DELAVY Albin mentionnant le prix de vente de 400 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 102 rue de Bas-Vernaz à GAILLARD

pour un prix total de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €)

...

➤ **08.87 du 17 juin 2008**

Non préemption studio, 21 rue du lieutenant Genot, M. RIVOLA Walter

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21/05/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur RIVOLA Walter mentionnant le prix de vente de 55 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 796 d'une superficie de 27 m²
- CAVE : lot n° 687

situés 21 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000 €)

...

➤ **08.88 du 17 juin 2008**

Non préemption maison, 35 rue du Châtelet, Consorts BELAICHE

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22/05/08 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BELAICHE mentionnant le prix de vente de 342 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 35 rue du Châtelet à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT QUARANTE DEUX MILLE EUROS (342 000 €)

...

➤ **08.89 du 17 juin 2008**

Non préemption maison, 7 rue de la Ville, Mesdames MARTIN et HUMAIR

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 27/05/08 présentée par l'étude de Maître Thierry ANDRIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Mmes MARTIN et HUMAIR mentionnant le prix de vente de 135 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 7 rue de la Ville à GAILLARD

pour un prix total de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135 000 €)

...

➤ **08.90 du 17 juin 2008**

Non préemption maison, 14 rue du Crest de Vaulx, Mme DUPUTEL Marcelle

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 06/06/2008 présentée par l'étude de Maître Isabelle MARTIN située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Mme DUPUTEL Marcelle mentionnant le prix de vente de 198 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 14 rue du Crest de Vaulx à GAILLARD

pour un prix total de CENT QUATRE-VINGT DIX HUIT MILLE EUROS (198 000 €)

...

➤ **08.91 du 18 juin 2008**

Bâtiments Publics Communaux, fourniture et vérification d'extincteurs et de R.I.A., choix de l'entreprise

CONSIDERANT que la fourniture et la vérification des extincteurs pour les bâtiments communaux s'avèrent nécessaires et urgentes, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible d'effectuer ces prestations et ce, pour une durée de quatre ans, par des courriers adressés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

CONSIDERANT que l'on ne peut pas définir dès à présent le nombre d'extincteurs à changer ou à recharger dans les différents bâtiments communaux, il est donc impossible pour la collectivité locale d'arrêter le montant définitif annuel pour cette prestation,

VU les trois offres proposées, sur cinq entreprises consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er – II du code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise Incendie Protection Sécurité, domiciliée à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21806) – boulevard Jean Moulin – Boîte Postale 22, la fourniture et la vérification des extincteurs et des R.I.A. dans les bâtiments communaux et ce, pour une durée de quatre ans,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant total prévu pour ce produit sera prélevé sur les crédits inscrits au budget primitif des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011,

...

➤ **08.92 du 19 juin 2008**

Signature d'une convention de location d'un four à pain avec M. BRAZY

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention de location réglementant la location d'un four à pain concédé à Monsieur David BRAZY,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – CONCÈDE à Monsieur David BRAZY, à compter du 1^{er} juin 2008, le local à usage de four à pain, situé rue du Môle à Gaillard.

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel sera d'un montant mensuel de 50,00 € dû par Monsieur David BRAZY.

...

➤ **08.93 du 19 juin 2008**

Réalisation de fosses pour containers enterrés rue de Vernaz, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de réalisation de fosses pour containers enterrés, rue de Vernaz, s'avèrent nécessaires et urgents, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, auprès des entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les trois offres proposées par les entreprises consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise S.A.T.P., domiciliée à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère, les travaux de réalisation de fosses pour containers enterrés, rue de Vernaz à GAILLARD,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 14 649.00 € H.T., soit 17 520.20 € T.T.C.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008.

...

➤ **08.94 du 24 juin 2008**

Non préemption maison, 4 allée des Ecureuils, Consorts HUARD-LOMET

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 07/06/2008 présentée par l'étude de Maître Thierry ANDRIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts HUARD-LOMET Christophe mentionnant le prix de vente de 350 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 4 allée des Ecureuils à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000 €)

...

➤ **08.95 du 24 juin 2008**

Aménagement de la rue du Clair de Lune, mission maîtrise d'œuvre, choix d'un maître d'œuvre

CONSIDERANT qu'une mission de maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire pour les travaux d'aménagement de la rue du Clair de Lune, une consultation a été lancée en vue du choix d'un cabinet d'études susceptible de réaliser cette mission.

VU les deux offres proposées par les bureaux d'études sur quatre consultés, la SARL VIATEC ALTUS à ALLONZIER LA CAILLE (74350) – PAE de la Caille a été retenue étant donné qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier au Bureau d'études SARL VIATEC ALTUS sis à ALLONZIER LA CAILLE (74350) – PAE de la Caille la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la rue du Clair de Lune.

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant des prestations s'élève à la somme de 6.000,00 € HT soit : 7.176,00 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...